

Paris-Kigali : détention à perpétuité confirmée contre l'ancien adjudant-chef Philippe Hategekimana

19 Déc 2024

génocide, rwanda

by rédaction

Comme en première instance, la cour d'assises de Paris a reconnu l'ancien adjudant-chef de gendarmerie, naturalisé français sous le nom de Philippe Manier, coupable de génocide et de crimes contre l'humanité perpétrés en avril et mai 1994 à Nyanza, dans le sud du Rwanda. Elle a confirmé le verdict de 2023.



Par Jean-François Dupaquier

Philippe Hategekimana, 67 ans, surnommé Biguma au Rwanda, connu en France sous le nom de Philippe Manier depuis sa naturalisation en avril 2005, a été condamné le 17 décembre à la peine de réclusion criminelle à perpétuité pour génocide et crimes contre l'humanité à l'issue de son procès en appel.

Sa présence en Bretagne sous un nom d'emprunt, sa véritable identité et les accusations dont il était l'objet de la part de rescapés du génocide avaient été signalées en juin 2015 au Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR). Les enquêtes menées sur le terrain ont rapidement confirmé les soupçons pesant sur cet ancien adjudant-chef de la brigade de gendarmerie de Nyanza (province du Sud) pour son rôle durant le génocide. Le CPCR avait alors déposé une plainte avec constitution de partie civile auprès des juges d'instruction du Pôle crimes contre l'humanité du TGI de Paris. Une information judiciaire avait été ouverte le 22 septembre 2015. « Dans ses enquêtes préliminaires, le CPCR avait recueilli le témoignage d'un nombre important de victimes et de personnes condamnées au Rwanda », rappelle Alain Gauthier, président du Collectif.

Fuyant le Rwanda après la victoire du Front Patriotique qui mit fin au génocide contre les Tutsi, Hategekimana a vécu successivement au Zaïre, puis au Congo-Brazzaville, en Centrafrique et au Cameroun. Il se présenta alors comme une victime auprès de prêtres catholiques. Ceux-ci ont facilité sa venue en France en 1999. Pour brouiller les pistes il s'est alors déclaré sous le nom d'Hakizimana et a soigneusement dissimulé sa profession de gendarme. Au moment de sa naturalisation il a pris le nom de Manier.

Rechercher sur Afrikarabia

Recherche...

Pour contacter la rédaction

afrikarabia@gmail.com

Newsletter

E-mail

Je suis d'accord pour m'inscrire à la lettre d'information

S'abonner

Les dernières infos RFI

Arthur Banga: «Le bilan de la coopération militaire franco-ivoirienne est largement positif»

Libye : les combattants syriens implantés par la Turquie resteront dans le pays

Le Ghana devient le cinquième pays d'Afrique à ne pas demander de visa aux citoyens du continent

Gabon: les pharmaciens ne délivrent plus de médicaments faute de remboursements

Le continent africain sera-t-il mieux représenté dans les institutions internationales en 2025?

Au Cameroun, les vœux des opposants ont déjà un air de campagne électorale

L'ancien adjudant-chef n'avait pas tardé à apprendre que Parquet national antiterroriste (Pnat) enquêtait sur son compte. Le 13 novembre 2017, Philippe « Manier » quittait la France en prétextant rendre visite à un de ses enfants vivant au Cameroun. Mais il « oublia » de revenir en France. « Le 23 mars 2018, un mandat d'arrêt international est émis par les autorités du Rwanda, raconte Alain Gauthier. Trois jours plus tard, il se fait arrêter par les autorités camerounaises alors qu'il était venu accueillir son épouse à l'aéroport de Yaoundé. »

Près d'un an plus tard, le 15 février 2019, « Philippe Manier » est remis aux autorités françaises. Il est immédiatement placé en détention provisoire et mis en examen pour génocide et crimes contre l'humanité. En raison des risques de fuite, il est maintenu en détention jusqu'à son premier procès. Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en juin 2023 par la cour d'assises de Paris, il fait appel.

On peut se référer au compte-rendu précis des audiences qui se sont tenues devant la cour d'assises en 2023, puis devant la cour d'assises de Paris siégeant en appel sur le site du CPCJ. Philippe Hategekimana a constamment affirmé qu'il n'était plus à la brigade de Nyanza au moment du génocide, qu'il est victime d'une homonymie, qu'il a sauvé des Tutsi et que les témoins qui l'accusent ont été instrumentalisés par le régime de Kigali. Autant d'arguments qui ont été balayés par le jury dans des attendus détaillés. L'ancien gendarme rwandais a été reconnu coupable de génocide et crime contre l'humanité pour quasiment tous les chefs d'accusation qui pesaient à son encontre.

Alain Gauthier a exprimé sa satisfaction après l'annonce du verdict. « Personnellement, je n'avais aucun doute sur la décision qui serait prise. Monsieur Hategekimana avait la même ligne de défense qu'en première instance. C'était une défense impossible, qui ne pouvait convaincre les jurés.

Cependant, à la suite de ce verdict demeurent bien des zones d'ombre, notamment celle-ci : comment la brigade de gendarmerie de Nyanza pouvait-elle posséder une arme lourde de guerre, un mortier de 60 mm qui lui a permis de briser la résistance collective des Tutsi ? Le général Jean Varret, qui dirigeait la coopération militaire française en Afrique jusqu'à son éviction en 1993 avait refusé la livraison d'armes lourdes à la gendarmerie rwandaise. « La France n'a pas livré ce type d'arme létale à la gendarmerie jusqu'à mon départ, et aucun militaire français n'a formé les gendarmes à ce type d'arme », nous précise-t-il.

L'adjudant-chef Philippe Hategekimana, qui a reconnu sur audition avoir été formé à l'usage du mortier et a démontré sa compétence en la matière, a été formé par qui ? A quelle date ? Le mortier a été acheté où ?

Autre interrogation : à notre connaissance, aucune procédure de déchéance de nationalité n'a été engagée contre des Rwandais réfugiés en France qui ont obtenu le précieux sésame par des déclarations mensongères. Pourquoi ?

Partagez



En janvier, l'Algérie succède aux États-Unis pour présider le Conseil de sécurité de l'Onu

Au Maroc, une famille se réjouit des révisions possibles du Code de la famille

Articles les plus lus



2021 : Félix Tshisekedi au milieu du gué

28 Comments



RDC : Tshisekedi en quête d'un new deal avec Kabila

24 Comments



RDC : les 12 travaux de Félix Tshisekedi

24 Comments



Comment Joseph Kabila compte rester au pouvoir

20 Comments



RDC : manifestation sanglante en plein dialogue national

19 Comments



RDC : quand Kerry pousse Kabila vers la sortie

19 Comments

Afrique



Crispation politique à Djibouti

Avr 14, 2023



Afrique et démocratie : le blues de Francis Laloupo

Mai 31, 2022



La tragédie de 1972 au Burundi

Avr 29, 2022

Centrafrique



Centrafrique : l'ombre de Wagner derrière l'arrestation d'un consultant humanitaire

Juil 14, 2024

Centrafrique : "le chiffre de 1,8 million d'électeurs ne